

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 423

Artikel: Les experts et les commissions
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018854>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

apprend rapidement que la législation italienne, outre les mesures nécessaires à la protection de la main-d'œuvre, oblige à construire les usines d'amiante loin de tout lieu habité. A Balerna, une usine de café est situé à une cinquantaine de mètres des bâtiments industriels que l'on vient de terminer... et c'est à cent mètres que l'on trouve les premiers logements (toute la région a une population très dense).

Est-il encore temps de réagir ? En tout état de cause l'information fait rapidement le tour de la localité et l'émotion, comme on peut le penser, est considérable. Et il apparaît aussitôt que les autorités cantonales et communales ignoraient tout de cet aspect du problème...

Un comité contre la fabrique se constitue, élit à sa tête un employé CFF — la gare internationale de Chiasso n'est pas loin — et regroupe la quasi-totalité des citoyens et des partis de la commune. Il faut aller vite ! Une première pétition recueille 1477 signatures en douze jours; treize médecins de l'hôpital de Mendrisio l'appuient publiquement.

Cancerigène

Chaque année apporte des lumières nouvelles sur la nocivité de l'amiante et l'on n'est certainement pas au bout des découvertes en la matière, certains cancers dont cette substance est responsable ayant une période d'incubation de quinze à trente ans. L'inhalation de ses fibres infimes (de l'ordre de 0,01 micron) est à l'origine de l'absestose, une fibrose pulmonaire qui débouche sur l'invalidité — et parfois sur la mort — par le cancer des bronches. On explique plus difficilement — s'agit-il d'une infiltration à travers les tissus ? — le cancer diffus de la plèvre et du péritoine dont les liens avec l'utilisation de l'amiante sont pourtant certains.

Les plus menacés, les ouvriers chargés de travailler ces fibres, font désormais l'objet de mesures de protection exceptionnelles. Certains syndicats, comme les TUC britanniques, les estiment cepen-

Les communes voisines se mobilisent à leur tour et l'inquiétude gagne jusqu'à la ville italienne de Côme. On voit s'engager une campagne d'information de grande envergure où tous les aspects du problème sont évoqués, en particulier celui des déchets.

Les autorités qui, faute de pouvoir s'appuyer sur une législation fédérale adéquate, ont pris des engagements trop précis aimeraient retrouver leur liberté sans que cela leur coûte trop cher.

La commune fait appel à un expert, un professeur de la Faculté de médecine de Lausanne. De son côté, désireux de trouver un compromis, le conseiller d'Etat responsable des autorisations rencontre le comité populaire. La position de ce dernier reste ce qu'elle était : pas question d'une production d'amiante en pleine agglomération ! L'exemple de Seveso suffit : la santé et même la vie des habitants ne doit pas dépendre d'un incident technique ou d'une défaillance humaine. Le combat du comité ne prendra fin qu'avec l'abandon du projet des industriels italiens.

dant insuffisantes et demandent l'interdiction pure et simple de l'utilisation de l'amiante.

La nocivité de ce produit n'est pas limitée à l'aire des fabriques seulement : des menaces pèsent très lourdement sur les habitants proches des sites d'extraction, de fabrication, des dépôts de déchets et même des lieux de manipulation et de transport. Cette fibre minérale à base de silicate en provenance essentiellement du Canada, de l'Union soviétique et de l'Afrique du Sud est connue comme un isolant thermique et électrique extrêmement résistant à l'effort mécanique et bon marché.

L'amiante est utilisé dans la fabrication des garnitures de freins et d'embrayages. Mêlée au ciment, elle constitue des matériaux du type de l'éternit, mêlée à la peinture, des peintures ignifuges.

On sait encore fort peu de choses précises sur les dangers que fait courir l'amiante à chacun dans la vie de tous les jours, lorsque des ouvriers percent et serrent l'« éternit », lorsque les habitants

proches des voies à grande circulation respirent régulièrement l'air dans lequel se trouvent les fibres provenant des freins, des embrayages... Devrons nous attendre la multiplication des cancers pour que les études aboutissent à des conclusions exploitables dans la pratique ?

Les experts et les commissions

Que va-t-il rester des initiatives prises par M. Brugger pendant les années passées par le radical zurichois à la tête du Département de l'économie publique ? Il est bien sûr encore trop tôt pour le savoir. On se demande pourtant quel va être le poids du travail commandé à l'instigation de M. Schürmann (financement par la Banque nationale) à trois experts indépendants qui doivent « plancher » sur la politique conjoncturelle helvétique.

La décision de confier ce travail à MM. Bombach, Kleinewefers et Weber avait surpris le sénat fédéral : la commission fédérale (permanente) pour la politique conjoncturelle, pondérée comme il se doit entre les « partenaires sociaux » et les partis, se trouvait de fait court-circuitée; de plus, on avait pu lire ici et là des attaques de la politique actuelle de la Suisse en la matière sous la plume de M. Bombach, notamment...

L'initiative est pourtant intéressante : se trouve implicitement dévalorisé le travail des commissions trop bien équilibrées (elles sont des dizaines à se réunir régulièrement dans la Berne fédérale) pour qu'en sorte autre chose que des compromis, savant certes, mais sans nerfs ni goût !

Et déjà les Groupements patronaux vaudois (bulletin, sept. 77) expriment leur méfiance : (...) « Ce groupe avait pour tâche d'émettre un avis sur la conjoncture économique en Suisse et sur ses perspectives d'évolution; son premier rapport est attendu pour le mois de novembre prochain; on exagérerait en disant que l'on brûle d'impatience de le lire ».